



Montgermont

Autour de la Motte

N° 189 - avril 2021



Dans notre cantine pas de gâchis !

État civil

Naissance

Rose Gomes Malheiro
Da Silva 4 mars

PACS

Alix Thiry et
Christophe Bellet 18 mars

Travaux

Déclarations de travaux et permis de construire acceptés

Alexandra Cantarel

29 rue des Hayettes
Construction d'une piscine

Delphine Le Chenadec

4 allée Georges Brassens
Changement porte d'entrée et de garage

Claude Ruffet

9 allée Jean Moulin
Rénovation et création de fenêtres de toit

Charlotte Hains

50 rue Jean Jaurès
Modification de 2 fenêtres et pose de 2
volets roulants

EARL Tirel

Coupigné
Installation d'une centrale photovoltaïque

Dates à retenir

La saison culturelle reprendra si les conditions sanitaires le permettent au jour des représentations prévues. Consultez le livret culturel disponible en mairie ou sur le site internet de la commune.

Écho r@pide

Restons en contact

Si vous n'êtes pas encore abonné, que vous souhaitez être informé de l'évolution de la crise sanitaire et suivre les actualités de la commune : inscrivez-vous !

Envoyez un mail à
[communication@ville-
montgermont.fr](mailto:communication@ville-montgermont.fr)

COLLECTE DE PRODUITS D'HYGIÈNE

au profit de l'escale l'épicerie sociale intercommunale

"Les bénéficiaires
vous remercient par
avance pour
votre générosité."

La collecte annuelle des denrées alimentaires est indispensable, celle de produits d'hygiène est tout aussi nécessaire. Elle doit permettre aux personnes en difficulté de ne pas avoir à choisir entre alimentation et hygiène.

Dates de la collecte

Tous les 2 ans, l'épicerie intercommunale l'Escale organise une collecte de produits non alimentaires. Initialement prévue en avril 2020, elle a dû être annulée du fait du confinement et les réserves sont épuisées.

Les vendredi 9 et samedi 10 avril

■ **Montgermont** : le Carrefour Market mettra un caddie à disposition pour déposer vos dons de 9h à 18h.

■ **Pacé** : rendez-vous chez Cora où vous pourrez également rencontrer des bénévoles et échanger avec eux.

Quels produits sont recherchés

L'épicerie intercommunale a besoin de produits d'hygiène corporelle : savon, shampoing, dentifrice et brosse à dents... mais aussi des produits auxquels on ne pense pas en premier lieu tels que les protections féminines. Sans oublier les couches pour les bébés qui représentent un budget important. Il faut aussi penser aux produits ménagers pour la vaisselle, les sanitaires, les sols..., lessive, éponges, papier toilette et papier absorbant.

Recherche de bénévoles

L'Escale accueille de nouveaux bénéficiaires. En effet, la commune de Clayes a récemment rejoint les communes de Montgermont, Pacé et Parthenay de Bretagne dans cette aventure solidaire et intercommunale. Si vous avez un peu de votre temps à donner, venez rejoindre une sympathique équipe de bénévoles motivés !

L'Escale recherche des volontaires sur 3 créneaux différents 1 semaine sur 2 :

- Le lundi à 13h45 pour aller chercher les denrées à la Banque Alimentaire de Rennes (environ 1h30)
- Le mercredi matin à 8h15 pour le réassort de produits frais à la Banque Alimentaire de Rennes
- Le mercredi matin un peu plus tard pour la mise en rayon des marchandises (environ 1h30)
- Le mercredi de 13h à 18h pour l'accompagnement des bénéficiaires lors de leurs achats.

■ Il vous est aussi possible d'intervenir lors d'actions ponctuelles telles que les collectes de la Banque Alimentaire.

Plus les bénévoles sont nombreux, plus le roulement des permanences est facile. Si vous êtes intéressé.e et désirez plus de renseignements, contactez la mairie au 02 99 68 83 88.



SOMMAIRE

■ INFOS MUNICIPALES - P4

- Budget
- Restauration scolaire
- Les brèves du Conseil
- Analyse des Besoins Sociaux

■ INTERCOMMUNALITÉ - P9

- SMBIIF

■ ENFANCE JEUNESSE - P10

- Écoles Gérard Philippe
- École Notre Dame

■ SPORT - P13

- Basket
- Volley

■ NATURE - P14

- L'abeille, une travailleuse infatigable



Comme je vous l'annonçais dans le précédent *Autour de la Motte*, le Conseil municipal a voté le 25 mars dernier le budget 2021. Après trois mois de travail collaboratif avec les services, nous avons validé les investissements prioritaires à réaliser cette année. Si la création d'un court de tennis couvert est un projet visible par tous, certains de nos investissements le seront moins mais sont tout autant nécessaires, comme la réparation et l'entretien des bâtiments ou l'acquisition de matériels, pour la bonne gestion de la commune par les services municipaux.

Le printemps s'est installé en nous offrant de belles journées ensoleillées. Qu'il est agréable de revoir prendre vie les terrains de sport et espaces verts extérieurs ! Je ne peux que vous encourager à faire de l'exercice et profiter de ces lieux tout en veillant bien à maintenir les gestes barrières et la distanciation pour vous protéger les uns et les autres. Le virus est toujours là, bougeons, partageons mais restons prudents.

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons également validé les chartes de bonnes utilisations d'Espace Détente, du City stade et du plateau sportif. Nous souhaitons avant tout permettre à chacun de profiter pleinement de ces sites pour se détendre ou faire du sport et cela passe par le respect des équipements mis à disposition et des espaces naturels. Ces textes ont fait l'objet de nombreux échanges informels ces derniers mois et ont été débattus dans plusieurs commissions municipales. Nous prévoyons prochainement l'affichage d'une signalétique explicitant les principales règles de vie collective attendues dans ces lieux. Nous suivrons donc avec attention les effets de ces mesures, qui ont également vocation à favoriser des relations apaisées entre usagers et riverains. Désormais, face à des situations d'usages inconvenants, ces espaces disposeront de règles de droit opposables, que nous espérons voir respecter simplement et naturellement pour notre bien être à tous.

Laurent Prizé, Maire

Photo de couverture : les enfants au restaurant municipal
Distribution : Association Trophée des Étoiles
Avril 2021 - N°189

Bulletin mensuel - Directeur de la publication : Laurent Prizé
Conseillère municipale déléguée à l'information et à la communication : Aurélie de la Motte Rouge

Ont contribué à ce numéro : les services de la mairie, les élus concernés par les articles, les écoles Gérard Philippe, l'école Notre Dame, l'association montgermontoise du BCM
Comité de relecture : A. Dauvin, MM. Jacob, C. Truchet, J.-Y. Quélenec, N. Le Dévéhat

(sauf ajouts et modifications de dernière minute).
Mairie - Place Jane Beusnel 35760 Montgermont
02 99 68 83 88 - mairie@ville-montgermont.fr
ville-montgermont.fr

Réalisation : Service communication - S. Duchemin
Crédit images : www.freepik.com - Imprimé par l'imprimerie Hauts de Vilaine (Châteaubourg)



LE BUDGET 2021 a été voté le 25 mars en Conseil municipal

Exercice annuel et collectif, le vote du budget est l'élément clé de la vie de la commune. Il prévoit et autorise les dépenses et recettes, déterminant les priorités et actions à mener sur l'année à venir.

BUDGET GLOBAL

4 309 458,95 €

Investissement ; 1 496 890,95 €

Fonctionnement : 2 815 568 €

Connaissez-vous ?

Le cycle budgétaire
de la commune

Rappel du cycle budgétaire communal sur une année civile

■ Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est présenté dans Autour De La Motte de février.

Il fait l'objet d'un débat en Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant le vote du budget. Il permet d'informer les conseillers municipaux et la population des axes majeurs qui vont définir les recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement. Il précise également la situation de la dette de la commune.

■ Le compte administratif
Voté en février en Conseil municipal et présenté dans ADLM du mois de mars, il établit le bilan de l'année précédente. Il doit être conforme au compte de gestion (bilan du trésorier principal).

■ Le budget
Le budget, dit primitif, traduit les choix de la Municipalité et fixe les dépenses et recettes de l'année. Le vote doit avoir lieu avant le 15 avril de chaque année.

■ Budget supplémentaire et décisions modificatives
S'agissant d'un budget d'ajustement, il n'est pas obligatoire.
Les décisions modificatives sont votées tout au long de l'année afin d'ajuster les crédits en recettes et dépenses.

Comprendre le budget communal

Le budget communal est un exercice rigoureux élaboré en collaboration avec les élus et les services. Il doit être équilibré en dépenses et en recettes. L'arbitrage de ces deux sections pour arriver à cet équilibre est un travail collectif. En amont les élus décident des orientations qu'ils jugent nécessaires pour l'année (Le Débat d'Orientations Budgétaires). Ensuite, le Maire, les Adjointes, les Conseillers délégués accompagnés par les services construisent le budget en décidant quels investissements, quelles dépenses seront prioritaires pour cette année. Des réunions avec la commission finances ont lieu régulièrement pour avis, propositions et recommandations.

L'Investissement

Dépenses

L'investissement finance les opérations destinées à augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des opérations d'équipement comme les constructions ou acquisitions de biens. Les études liées à ces opérations font également partie de l'investissement.

Les principales dépenses d'investissement 2021 (TTC)



Création d'un court de tennis
couvert : 750 000 € TTC



Solde du Pôle Enfance Jeunesse
150 000 €



Réparation et
entretien des
bâtiments,
acquisition
de matériels
: 250 000 €



Remboursement
des emprunts :
150 000 €

Recettes

Concernant les recettes d'investissement, elles sont constituées :

- Des dotations et subventions, tels que les Fonds de la Compensation de la TVA (FCTVA)
- De subventions d'investissement
- Des emprunts
- De l'excédent brut (soit le résultat des [produits de services + ressources fiscales + dotations de l'État + autres subventions et participations] – [achats et charges courantes + dotations et participations + charges de personnel] de la section de fonctionnement - cf ADLM de février 2021)

Le Fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement regroupent les opérations relatives à l'exploitation et l'action quotidienne des services communaux.

Recettes

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement des impôts locaux, basées désormais quasi exclusivement sur la taxe foncière pour 1 500 000 €.

Rennes Métropole, à travers la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation versera : 469 000 € en 2021 à Montgermont.

Réforme de la Taxe Foncière

La réforme de la fiscalité décidée par l'État depuis plusieurs années entraîne la suppression progressive de la taxe d'habitation. D'ici 2023 plus aucun foyer ne paiera cet impôt. La taxe d'habitation était, avec la taxe foncière une des deux grandes ressources du budget communal. Pour compenser cette suppression et les recettes liées, l'État a décidé que les communes percevaient désormais la totalité de la taxe foncière qui auparavant était répartie entre les communes et le Département.

Le Conseil municipal a donc été amené à voter un taux de taxe foncière 2021 à 15 % (taux stable pour la commune depuis près de 10 ans) en l'additionnant avec le taux départemental de 19.90 %, ce qui amène le taux voté en Conseil municipal de mars à 34.90 %.

Les recettes ainsi perçues par la commune pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties vont passer de 644 703 € en 2020 à 1 500 000 € en 2021.

Les Départements quant à eux seront compensés de cette perte en partie par la TVA.

ZOOM

Les dépenses de fonctionnement en Délégation de Service Public (DSP)

Dans les dépenses de fonctionnement de la commune sont à distinguer les services gérés en "Régie Directe" comme par exemple les temps d'accueils périscolaires et ceux que la commune délègue via ce que l'on appelle une Délégation de Service Public (DSP). Les délégations sont attribuées par marchés publics.

Selon la définition du Code Général des Collectivités Territoriales : "une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé, dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service".

Les Délégations de Service Public :

■ L'association d'éducation populaire Les Francas pour 127 000 € par an.



La mission des Francas est définie en concertation avec la commune et le service des temps d'accueil périscolaire de la mairie dans le cadre du Projet Éducatif Local, validé en 2018 par le Conseil municipal pour une période de 3 ans. La commune rémunère la prestation de services proposée par les Francas et met des salles à sa disposition gratuitement. Les Francas perçoivent les recettes des animations et activités qu'ils proposent.

Ils interviennent en complément du personnel communal sur les temps d'accueil périscolaire et gèrent les structures et projets jeunesse de la commune : Centre de loisirs Éducatifs, Club des jeunes, Le projet Cap à cité. Ils animent également la ludothèque, les bidouilles numériques, des actions pérennes en lien avec la parentalité et des actions ponctuelles comme par exemple "Le mois de l'avenir" organisé actuellement (plus d'infos p 16).

■ La société de restauration collective Ansamble pour 161 000 € par an.

La société Ansamble assure la préparation et la fourniture des repas et des goûters du restaurant municipal (le renouvellement est prévu pour le 1^{er}/08/21 - cf article ci-après).

Contrairement aux services proposés par les Francas, les recettes générées par le restaurant municipal sont recouvrées par la Mairie. En dépenses, en supplément de la Délégation de Service Public, il faut ajouter les frais de personnel encadrant, ainsi que les charges en électricité, eau...

La dépense totale est d'environ 335 000 € pour approximativement 50 000 repas annuels. Le prix de revient d'un repas se situe à 6,70 €, pour un tarif médian de 4,15 € (recette prévues pour 2021 : 218 000 €). Le différentiel d'environ 117 000 € est pris en charge par le budget communal.



RESTAURATION SCOLAIRE

Nouveau marché public

Le marché public avec la société actuelle pour les fournitures des repas au restaurant municipal prend fin le 31 juillet 2021. Le Conseil municipal a voté lors de sa dernière séance les clauses du prochain marché afin de pouvoir lancer l'appel d'offre. Présentation des axes prioritaires pour cette prestation et éclairage sur le restaurant municipal et son fonctionnement.

Sur 48 semaines de services sont servis :

- 50 000 repas
- 14 000 goûters

Chaque jour :

- 116 enfants en écoles maternelles
- 180 enfants en écoles élémentaires

Chaque mercredi et les jours de vacances scolaires

- 50 repas

Les repas et goûters servis au restaurant scolaire sont actuellement préparés et fournis par la société Ansamble. Le marché public signé avec cette entreprise s'achève le 31 juillet 2021. Un nouveau marché est donc lancé pour le 1^{er} août 2021 pour une durée d'une année reconductible maximum trois fois.

Vers des repas 100 % bio

Avec le précédent marché, la Municipalité avait souhaité valoriser les produits bio et/ou locaux pour les repas servis aux enfants. Le prestataire retenu s'engageait à se fournir en aliments issus de l'agriculture biologique sauf pour la viande et le poisson.

Aujourd'hui 80% des aliments servis au restaurant municipal sont bio. Ce nouveau marché inclut deux nouvelles options dans l'approvisionnement des denrées : la viande et le poisson pourront être de 50 à 100% issus de l'Agriculture Biologique également. Les goûters, aujourd'hui proposés en produits dits "conventionnels", seront également bio.

Seul le pain fourni par les deux boulangeries montgermontaises ne sera pas nécessairement bio. Pour cette ressource, c'est le local qui est privilégié.

Ce marché respecte et va même au-delà de la nouvelle Loi EGALIM demandant pour 2022, 50% de produits bio, de qualité et durables.

Le Marché

L'alimentation des enfants a une importance capitale sur leur santé, leur développement physique et intellectuel ainsi que sur leur acquisi-

tion d'habitudes alimentaires. Afin de répondre au mieux à cette responsabilité envers la jeunesse, la Municipalité est accompagnée par la Maison de la Consommation et de l'Environnement dans la rédaction, l'analyse et le choix du prestataire retenu. Exigences demandées pour la prestation :

- Assurer ses fonctions dans une logique de développement durable, où la promotion des circuits courts est privilégiée.
- Participer à l'éducation du goût des enfants.
- Mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire (conformément à la loi de transition énergétique du 17 août 2015).

La commission Restaurant municipal

La bonne gestion du restaurant municipal est un travail collaboratif entre la société prestataire du service de restauration, les agents municipaux assurant le service des repas et le ménage ainsi que la commission restaurant municipal.

Qui se cachent derrière cette commission et quel est son rôle ?

La commission est constituée de l'adjointe à l'enfance et la jeunesse, de la conseillère déléguée, de parents d'élèves élu.e.s ou désigné.e.s, de la référente communale du pôle restauration, du prestataire (cuisinier et le responsable de secteur), du directeur du centre de loisirs, d'une diététicienne de la MCE et des délégué.e.s des classes élémentaires. Son rôle est d'étudier en détail les me-

ZOOM SUR LA LOI EGALIM

La loi Egalim comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective. Autour de la Motte vous présente ici les grandes lignes, pour en savoir plus rendez-vous sur le site internet de la commune ou directement sur agriculture.gouv.fr.

50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques

Les services de restauration collective doivent proposer, au 1^{er} janvier 2022, au moins 50% de produits de qualité et durables (Label Rouge, AOC/AOP, IGP, écolabel pêche durable...), dont au moins 20% de produits biologiques.

Un repas minimum végétarien par semaine

Substitution des plastiques

La mise à disposition des ustensiles à usage unique en matière plastique est interdite : bouteilles d'eau en plastique, gobelets, verres, assiettes, pailles, couverts, piques à steak...

Au plus tard le 1^{er} janvier 2025, l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique sera interdite dans les services de restauration collective d'établissements scolaires et universitaires, ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans.

Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons

Depuis le 21 octobre 2019, les opérateurs de la restauration collective (publique et privée) préparant plus de 3 000 repas par jour ont l'obligation de mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire

Programme

"Fruits et lait dans les écoles"

Le concept de ce programme, financé par l'Union européenne, est de favoriser la distribution de produits de qualité en y associant une action éducative obligatoire. Il s'agit d'améliorer les habitudes alimentaires des élèves et leur connaissance des filières et des produits agricoles et agroalimentaires.

nus, les composantes, la saisonnalité, l'approvisionnement, l'organisation, la gestion des salles services, les suggestions d'amélioration, les équipements existants, les besoins en matériel et personnel, les ajustements des protocoles sanitaires. Les réunions ont lieu 5 à 6 fois par an avant chaque période de vacances scolaires.

Moins de déchets et plus d'énergie !

Le repas du midi n'est pas qu'une pause dans la journée éducative des enfants. Manger sain cela s'apprend en découvrant d'où viennent les aliments, quels fruits et légumes sont de saison, comment on les cuisine... mais c'est aussi un moment où sont transmis des réflexes citoyens : lutter contre le gaspillage alimentaire et réduire ses déchets.

Trier c'est bien, limiter les déchets c'est mieux !

Début 2019, la commune a souhaité mettre en place des actions pour réduire ses déchets. En effet, réduire sa production de déchets est nécessaire pour l'avenir et transmettre les bons gestes dès le plus jeune âge à la cantine aidera les enfants à comprendre l'enjeu écologique et humaniste de cette nécessité.

Un bilan a été réalisé en partenariat avec Rennes métropole pour mettre en lumière les axes de progrès à réaliser. Si cette étude montrait alors qu'en moyenne les pertes et gaspillages alimentaires étaient en dessous des moyennes nationales, lorsque l'analyse portait sur les différentes composantes des plateaux il est apparu qu'il y avait un réel potentiel d'amélioration sur le gâchis alimentaire.

Deux objectifs à atteindre :

■ **"Zéro déchet dans l'assiette"** : les enfants ont pour objectif de ne rien laisser dans leur assiette, ils apprennent alors à se servir en fonction de leur appétit et de leur goût.

■ **"Valoriser les matières organiques"** : la commune s'est associée à la collecte des biodéchets destinés à la méthanisation initiée par Rennes métropole.



Qu'est ce qu'un biodéchet ?

Les restes de repas, les épluchures de fruits et légumes, les produits périmés ou gâtés non emballés, le pain, les coquilles d'œuf, les produits laitiers, les serviettes et les essuie-tout en papier.

À la fin de chaque repas, les enfants rassemblent au centre de la table leurs assiettes, verres, couverts et déchets. La collecte des biodéchets a simplifié le tri pour les enfants et les adultes, plus besoin de se poser cette question :

"Mais où met-on les mouchoirs en papier et le sopalin déjà ?!" Maintenant tout va dans le bac des biodéchets sauf les contenants plastiques jetables des yaourts, compotes...

Ces biodéchets sont collectés deux fois par semaine et sont destinés à la méthanisation : un processus qui permet de réduire les gaz à effet de serre, produit de l'énergie bas carbone et du digestat (riche en matière organique qui après maturation, analyses et contrôles de conformité des lots, est valorisé en amendement des sols

agricoles, alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires).

Les biodéchets transitent via le site de Cap Valo 35 à Chartres de Bretagne pour ensuite être valorisés sur l'unité de méthanisation Méta Bio Énergie à Combrée dans le 49.

QUELQUES CHIFFRES

Avant le bilan le restaurant municipal produisait 120kg de biodéchets par semaine (reste des repas, repas non servis, déchets non évitables liés à la préparation des repas).

Aujourd'hui sont collectés (déchets de cuisine et du restaurant municipal ainsi que les déchets du poissonnier du marché le jeudi)

- En décembre 2020 : 207 kg
- En janvier 2021 : 296 kg

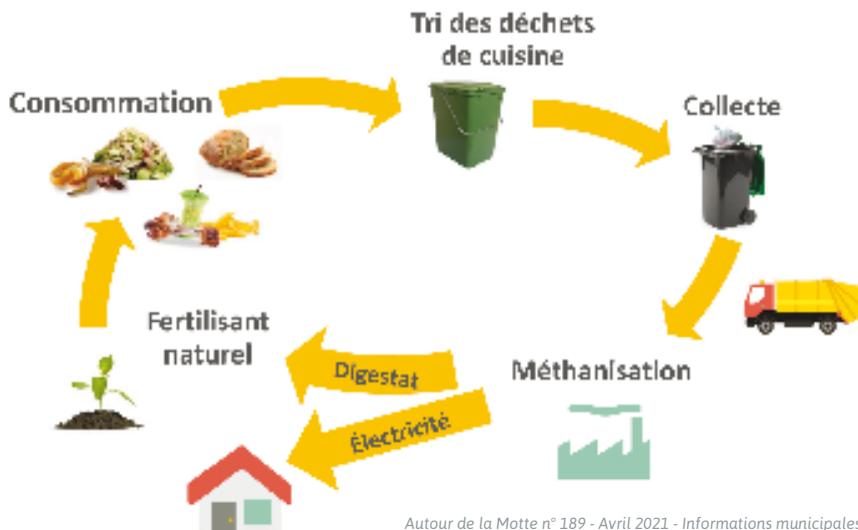
La France compte 570 unités de méthanisation (source janvier 2018).

Méta Bio Énergie

- 10 000 000 Wh d'électricité verte par an injectés dans le réseau électrique, soit l'équivalent de la consommation électrique domestique de 2 000 foyers.
- 8 000 MWh de chaleur verte produite et valorisée chez l'industriel voisin de Méta Bio Énergie.
- 24 000 m³ de digestat pour l'amendement des sols agricoles sur 3 départements (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Mayenne).

L'INFO EN PLUS

La méthanisation permet de renforcer l'indépendance énergétique de la France et d'ici 2030, le biogaz devrait représenter 10% de la consommation de gaz naturel.



LES BRÈVES DU CONSEIL

Chaque mois, **Autour de la Motte** vous présente sous forme d'articles, les différentes délibérations prises en Conseil municipal, ainsi que quelques informations sous forme de brèves comme ci-dessous. Cependant si vous souhaitez en apprendre plus sur le sujet, toutes les délibérations sont consultables en mairie. (Conseil municipal du 25/03/21).

Réglementation

Approbation des règlements des espaces publics suivants : Espace Détente, City stade et du plateau sportif.
Le Conseil municipal a décidé d'adopter des règlements quant à la bonne utilisation et occupation des espaces publics suivants : Espace Détente, le City stade situé rue Louis Garin et le plateau sportif rue de Rennes. Ces différents règlements seront affichés sur place, en mairie et consultable sur le site internet. Une communication sera faite ultérieurement pour présenter à la population ces nouvelles dispositions.

Intercommunalité

Restructuration de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets de Villejean (Rennes)

Suite à la consultation d'enquête publique menée par Rennes métropole sur la restructuration de l'UVE des déchets de Villejean, le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet proposé par l'intercommunalité.

Pourquoi des règlements ?

Le Conseil municipal a décidé d'adopter des règlements sur certains espaces de vie extérieurs afin de favoriser l'harmonie et le bien vivre ensemble. D'une manière générale ces lieux sont accessibles à tous et libre d'accès mais leurs utilisations doivent se faire dans le respect des équipements, de la nature et des autres usagers et riverains. Pour cela, la commune dispose désormais de règles de droit opposables en cas d'usages inconvenants des espaces publics collectifs.

Espace Détente est un espace naturel, classé refuge LPO (Ligue Protectrice des Oiseaux). C'est une zone naturelle fragile permettant : la pratique sportive, la promenade, les jeux de plein air, la pêche, le pique-nique.

Le City stade implanté rue Louis Garin, est un équipement permettant la pratique du football, du handball, du basketball.

Le Plateau sportif est doté de terrains de tennis extérieurs, d'un espace multisports, d'un terrain de basket, de foot, de hand et d'un skatepark. C'est par définition un espace public où l'on peut aisément faire du sport avec des équipements précieux.

Les présents règlements prennent effet dès ce 2 avril 2021. Ils seront affichés dans un premier temps sous forme d'arrêtés au niveau des terrains et en mairie, ils seront également consultables sur le site internet de la commune.

Les services et les élus travaillent actuellement sur un affichage plus didactique et ludique qui permettront à chacun de s'approprier facilement ces règles de bien vivre ensemble.



ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

Mieux vous connaître

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) répond à une obligation réglementaire pour tous les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) mais, surtout, elle constitue un outil essentiel de recensement des besoins de la population et d'aide à la décision.

La Municipalité et le CCAS mènent actuellement une Analyse des Besoins Sociaux. Au delà de son obligation légale (l'analyse des besoins sociaux doit être réalisée dans l'année qui suit le renouvellement du Conseil municipal - article R123-1 du Code de l'action so-

ciale). Les élus souhaitent faire de cette analyse un outil d'aide à la décision durant son mandat.

Questionnaire ABS

Un questionnaire est joint à cet **Autour de la Motte** afin de donner la parole à tous les Montgermontais. Il a été établi par un groupe de travail issu du CCAS. Il aborde divers domaines relatifs à votre vie sur la commune de Montgermont : l'emploi, les transports, la santé, le logement, votre vie familiale et sociale, vos loisirs, vos souhaits d'évolution...

Des étudiants (assistants de service Social, Askoria, Rennes) réaliseront la synthèse de vos réponses. Ils mèneront parallèlement des entretiens collectifs auprès de partenaires et d'acteurs de la commune qu'ils pourront également solliciter individuellement.

Version numérique

Vous pourrez répondre à ce questionnaire en ligne, le lien sera accessible sur le site internet de la commune. Des exemplaires papiers sont également à votre disposition en mairie si besoin.

Vos réponses sont importantes !

"Il suffira d'une dizaine de minutes pour remplir ce questionnaire. Vos retours, qui doivent faire **référence à une période sanitaire normale, sont très importants**. Ils permettront de dégager des axes de travail et de mettre en place des actions de proximité adaptées à vos besoins.

Plus vous serez nombreux à répondre, plus nous aurons une connaissance fine de vos besoins.

Une restitution vous sera faite ultérieurement. Nous vous remercions par avance pour votre participation."

Florence Huguenin, adjointe à l'action sociale et à la solidarité intergénérationnelle



Syndicat Mixte des Bassins versants de l'Ille, de l'Illet et de la Flume

Les deux syndicats du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet et celui du Bassin Versant de la Flume ont fusionné le 1^{er} janvier 2020 pour former le SMBIIF (Syndicat Mixte du Bassin versant de l'Ille, de l'Illet et de la Flume).

Le SMBIIF en chiffres

- 600 km² de territoire
- 900 km de cours d'eau
- 39 communes (réparties sur 4 communautés de communes : Rennes métropole, Val d'Ille Aubigné, Liffre communauté et Bretagne romantique)
- 175 000 habitants
- 450 exploitations agricoles.

Le Conseil syndical est formé d'élus appartenant aux 4 communautés et emploie 5 personnes. Montgermont est représentée par Nathalie Le Dévéhat, Conseillère déléguée à la mobilité, aux espaces verts et à la biodiversité.

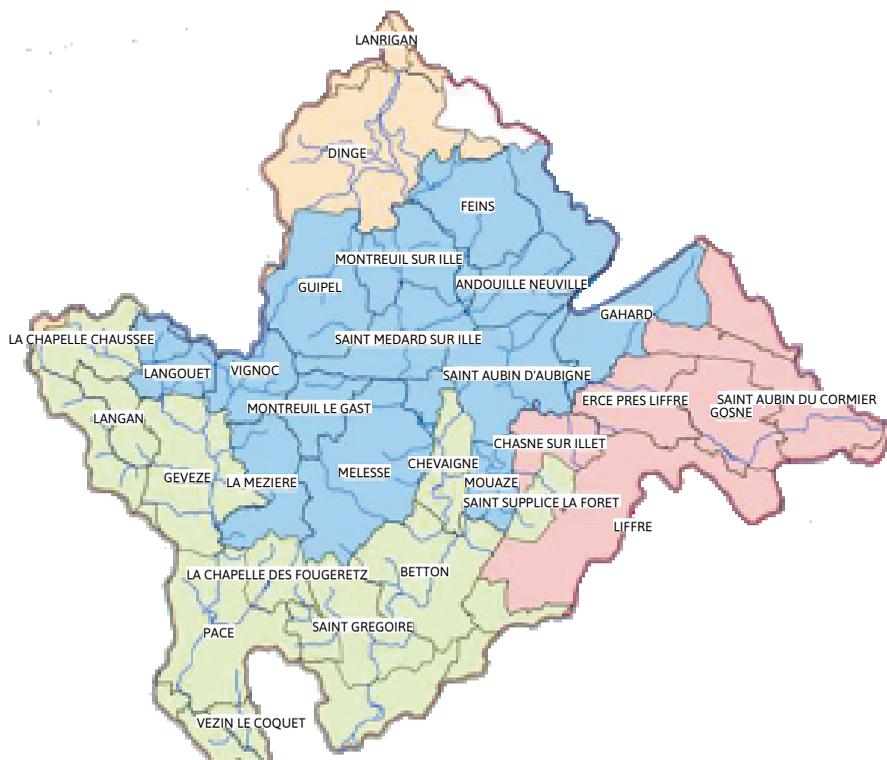
Mission du SMBIIF

Le SMBIIF a pour mission principale d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau afin de préserver les usages et l'attractivité du territoire. Ses différentes actions sont menées en partenariat avec les collectivités : la Collectivité Eau du Bassin Rennais, des partenaires agricoles, les services de l'État, l'Office National des Forêts ainsi que diverses associations (pêche, environnement...). Elles sont financées grâce aux cotisations des communes adhérentes (au prorata des surfaces communales présentes dans le bassin versant, mais également par des subventions : Agence de l'Eau, Région, Département et Europe (bocage)).

Les actions du SMBIIF

Lors du Conseil municipal de mars, le dernier rapport d'activité du syndicat a été présenté. Voici quelques actions qui ont été menées :

- Restauration de 5,5 km de ruisseau : remise dans le lit d'origine, ajout de matériaux, remeandrage...
- Installation de buses pour faciliter l'écoulement et ainsi assurer la continuité écologique.
- Soutien dans la réhabilitation et le suivi de 707 hectares de zones humides
- Travail en cours sur la réalisation de l'inventaire des cours d'eau du territoire.



- Action de sensibilisation auprès des agriculteurs, des particuliers et des collectivités locales afin de limiter l'usage des pesticides.

Diverses actions sont régulièrement menées, comme "la semaine des alternatives aux pesticides" (mois de mars), "Jardins au naturel" à destination des particuliers...

Des opérations de sensibilisation au désherbage thermique sont menées depuis 2012 (Ille et Illet) et 2010 (Flume), 16 exploitations agricoles sont concernées. Sur le bassin versant de la Flume, ces actions ont contribué à une diminution de plus de 40 % de l'Indice de Fréquence de Traitement (IFT) pour les parcelles avec 1 passage en mécanique et de 62 % pour les parcelles avec 2 passages en mécanique par rapport à un itinéraire tout chimique.

- Mise en place du projet Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols.

Pour cela, différentes actions sont menées afin de proposer aux agriculteurs

des diagnostics individuels d'exploitation, des aides à la conversion ou au maintien de l'agriculture biologique, des aides à la gestion des zones humides.

- Le syndicat assure une communication et un affichage sur les sites réhabilités et propose des actions de sensibilisation auprès des écoles. En 2019, près de 600 élèves ont bénéficié d'ateliers dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

■ Avec le projet Breizh Bocage, financé par l'Europe, le SMBIIF tente de réhabiliter les haies bocagères. En 2019, 1 800 m de haies ont été plantées sur le bassin versant de l'Ille et de l'Illet et 3,5 km de haies entretenues. Sur le bassin versant de la Flume, ce sont 1 950 m de haies qui ont été plantées dont la moitié sur talus (limitation du ruissellement et de l'érosion des sols).

- Suivi de la qualité de l'eau sur les bassins versants de l'Ille, de l'Illet et de la Flume.

PLUS D'INFOS
www.bvii.fr

École maternelle Inscription rentrée 2021



Madame Joëlle Chenel, directrice de l'école maternelle, vous accueille sur rendez-vous pour les inscriptions de la rentrée 2021/2022. Dans le contexte actuel, les visites sont individualisées et adaptées afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

CONTACT

ecole.0352036y@ac-rennes.fr
02 99 68 83 27



La grande lessive

Les enfants de l'école maternelle Gérard Philippe ont participé à la "Grande lessive 2021". C'est un projet d'arts plastiques qui a lieu un jour par an, à travers le monde, et qui a pour but d'afficher des productions artistiques, en format A4, avec des pinces à linge, comme une vraie lessive, dans un endroit visible par un maximum de personnes. Cette année le thème était "Les jardins suspendus", les enfants ont créé le jardin de leur rêve à partir de différentes techniques : collages, peintures, craies grasses.... Ils ont été suspendus sur les grilles de l'école à la vue de tous.

École élémentaire

Mais qui sont ces Schtroumpfs ? Découverte de l'aquarelle



Des Schtroumpfs à l'école Gérard Philippe ? Pas du tout, ce sont bien les élèves de CE2 et CM1 qui découvrent, appliqués, la technique si délicate de l'aquarelle. À partir de belles photos de paysages et inspirées de poèmes japonais dits "haïkus", ces jolies productions décorent les couloirs de l'école et invitent à la rêverie et au voyage... dans l'attente d'une visite pleine de promesses au prochain Salon de l'aquarelle de mai à Espace Évasion Bernard Douard !



Intervention "anti tabac"

Les élèves du cycle 3 (CM1 et CM2) ont reçu une infirmière bénévole de la Ligue contre le cancer pour parler du tabac et de la cigarette. Au cours de cette intervention, chacun.e a pu s'exprimer et comprendre les méfaits et les conséquences possibles de la consommation de tabac. C'est aussi dès l'école primaire que les élèves peuvent apprendre avec des mots simples à refuser l'éventuelle première cigarette car c'est souvent au collège que les jeunes se retrouvent confrontés à cette situation. Merci donc à l'intervenante qui, sans tabou, a fait un... tabac !



Les cauchemars... au placard !

La nuit, dans le noir,
Il est des monstres qui viennent me voir
Car ils espèrent bien me faire peur.



Quand c'est un méchant loup
Qui vient me voir
Avec ses griffes et ses grandes dents
Je l'imagine en danseuse espagnole
Avec des chaussures à claquettes et des castagnettes



De la poésie... aux arts visuels : découvrez quelques-une des productions des élèves de CP de Gaëlle Guibert.

À l'école, on apprend à régler des conflits en faisant des messages clairs !

Dans le but d'encourager les élèves à se parler, à s'écouter et à être capables de comprendre ce que l'autre peut ressentir quand on lui a fait du mal, les classes de cycle 2 travaillent sur les messages clairs. Ils doivent aider les enfants à résoudre par eux-mêmes des petits conflits, ils peuvent aussi être utilisés pour dire des choses positives. Après avoir travaillé sur le conflit, les élèves ont réfléchi à la manière de le régler. Une trame, validée par la classe, a été élaborée puis les élèves se sont entraînés à se parler en utilisant la technique des messages clairs dans des situations fictives. Ils peuvent maintenant les utiliser au quotidien.

Qu'est-ce qu'un conflit ?



C'est quand deux personnes se disputent, se bagarrent ou s'insultent.

Dans un conflit,

- Les deux personnes peuvent être responsables du conflit
- Ou il peut y avoir une victime (qui a subi une souffrance) et un persécuteur

identifié par la victime (celui qui "a fait du mal à l'autre").

Comment régler ce conflit ?

- En faisant intervenir un adulte ou un médiateur.
- En se parlant, pour cela on utilise "les messages clairs".

Si on décide de se parler pour résoudre le conflit.

- Il faut d'abord que les deux élèves se calment.
- Il faut essayer de bien décrire ses sentiments pour que chacun puisse se comprendre.
- Il faut se parler dans un endroit tranquille sans que les autres enfants ne regardent.
- Il faut se regarder pour bien montrer que l'on est d'accord pour se parler et s'écouter.

La technique des messages clairs

- 1/ Je préviens l'autre enfant que je veux lui faire un message clair :
"Je voudrais te faire un message clair".
- 2/ J'explique ce qu'il s'est passé :
"Tu as fait..."

3/ Je dis ce que cela m'a fait, je dis mes sentiments :

"Cela m'a fait... ; Cela m'a rendu...".

4/ Je vérifie que l'autre a bien compris ce qui m'a embêté, ou fait souffrir, ou fait plaisir :

"Est-ce que tu m'as compris(e).....".

5/ Si la réponse est oui, celui qui en a besoin peut demander des excuses et le problème est réglé :

"Je voudrais que tu me dises pardon".

5-bis/ Si la réponse est non, il faut faire intervenir un adulte ou un médiateur.

On peut aussi utiliser les messages clairs pour des choses qui nous ont fait plaisir !



Ce qu'en pensent les enfants :

■ "Ce n'est pas toujours facile de bien expliquer à l'autre ce qu'il a fait".

Massarra

■ "Ça fait du bien quand l'autre nous dit pardon". Keyson

■ "Grâce aux messages clairs on comprend mieux ce qui dérange les autres". Sarah F.

ÉCOLE NOTRE DAME

ITALIE

Buongiorno Italia !

En cette période, la classe de TPS/PS/MS de Chloé continue son tour du monde et pose ses valises en Italie. Premier arrêt, l'atelier de confection du drapeau.

Pour la suite du programme : Venise, ses costumes et ses gondoles, Pise et sa fameuse tour, Rome et ses grands monuments... Un voyage qui s'annonce riche en découvertes !

Buenos dias Guatemala !

Les élèves de petite et moyenne sections de Marité quant à eux vont explorer l'Amérique latine et plus particulièrement le Guatemala.

L'album Billy se bile nous présente l'histoire des poupées tracas qui emportent les soucis des enfants pendant leur sommeil ! C'est une tradition au Guatemala !

Avant de fabriquer ces poupées tracas, les enfants découvrent les animaux d'Amérique latine et se mobilisent pour en réaliser en classe.

Quel bonheur d'exposer des toucans multicolores et d'enrichir son lexique ! Le jaguar, le singe hurleur, le tatou, le tamanoir, le boa, le gorille sont désormais connus par nos petits élèves.



Coopération, entraide, partage... et apprentissage à travers les jeux !

Les enfants de Moyenne Section se retrouvent chaque lundi, en début d'après-midi, pour participer à différents jeux de société : le jeu du corbeau, les petits chevaux, les dominos...et tant d'autres !

Apprendre à jouer ensemble pour apprendre à vivre ensemble !



L'Amérique, du Canada au Paraguay.

Dès le retour des vacances de février, les élèves de CE1 et CE2 ont poursuivi leur grande exploration du monde en mettant le cap sur l'Amérique. Chaque pays étudié sera présenté grâce à une carte, des photos et des informations sur sa géographie (paysages et villes), son histoire (personnages), sa culture (arts et monuments) et son mode de vie (société et traditions). Pour commencer, ces petits élèves ont atterri sans encombre à Rio de Janeiro, accueillis par leur maîtresse-hôtesse de l'air ! Ils ont découvert quelques facettes typiques de ce pays : la statue du Christ Rédempteur, les danseurs de samba et la forêt amazonienne !

En parallèle, ils ont découvert l'Amérique du Nord et savent désormais localiser le Canada, les États Unis et le Mexique. Un travail spécifique sur l'Arizona a été amorcé. Le Grand Canyon, les bisons, le calumet de la paix, les coiffes indiennes...et la réalisation d'un attrape-rêves !





En décembre dernier, nous avons mis en place un calendrier de l'Avent sur nos réseaux sociaux afin de combler la fermeture des salles et garder contact avec nos licenciés. Chaque jour, du premier au 24 décembre, des jeux et challenges étaient proposés. Les gagnants ont pu récupérer leurs lots après 3 mois d'attente le samedi 20 mars. Nous étions heureux de pouvoir revoir une petite partie de nos licenciés et sommes contents d'avoir pu leur faire plaisir. En voici une partie en photo !

VOLLEY

Le MVBC remporte la coupe !

Malgré l'absence sur les terrains, les sportifs montgermontais continuent de se distinguer. Le Montgermont VolleyBall Club a gagné la Coupe du monde des maillots bretons !



Une travailleuse infatigable

L'abeille, une sportive de haut niveau, travailleuse infatigable, qui force le respect tant ses performances sont impressionnantes. Benoît Garnier produit avec elles un miel 100% local !

Rencontre avec cet apiculteur montgermontais.

Le miel de
nozabeilles



Pourquoi vous-êtes vous intéressé aux abeilles ?

Montgermontais depuis 10 ans, nous avons installé notre première ruche en 2014 avec pour seule ambition de défendre la biodiversité, à une époque où l'on parlait déjà d'effondrement des populations d'insectes, et participer à la pollinisation de notre environnement.

Pouvez-vous nous rappeler pourquoi l'abeille est si importante ?

70% des plantes utiles à l'humanité ont besoin des insectes pollinisateurs

pour fructifier. Sans eux, nous pouvons oublier la grande majorité de nos fruits (pommes, poires, prunes, cerises, agrumes, amandes) mais aussi de nos légumes (oignons, carottes, melons, courges). Les plantes fourragères comme la luzerne, indispensable aux filières laitière et bovine, ont également besoin d'être pollinisées.

Combien de ruches possédez-vous ?

Notre rucher familial compte aujourd'hui une quinzaine de ruches. Les abeilles travaillent dur, dans un rayon de 2 km. Les colonies prospèrent,

sans perte anormale et nous rassurent sur la qualité de l'environnement de Montgermont. L'abeille est un excellent baromètre !

Avez-vous suivi une formation pour devenir apiculteur ?

Oui, auprès des ruchers écoles pour comprendre le fonctionnement de l'abeille et la manière de "conduire une colonie", afin de lui donner toutes les chances de traverser les saisons.

Quels miels produisez-vous ?

À Montgermont, nos abeilles produisent :

- Un miel de printemps cristallisé à partir d'un butinage principalement sur fruitiers en avril (la cristallisation est un phénomène naturel lié à la concentration en glucose plus importante sur les fleurs au printemps).

- Un miel liquide toutes fleurs en juin et juillet issu d'un butinage sur le tilleul, châtaignier, mûrier, aubépine (le miel d'été est plus concentré en fructose et reste liquide très longtemps avant de cristalliser).

Le miel de nozabeilles est disponible aux Saveurs Gourmandes place Jane Beusnel.

Plus d'infos : contact@nozabeilles.fr

Le saviez-vous ?

L'abeille est la seule à passer l'hiver en colonie, contrairement aux insectes comme les guêpes, bourdons, frelons. Pour ces derniers, la colonie se désagrège, et seules les reines vont tenter de passer l'hiver en solitaire avant de redémarrer une nouvelle colonie au Printemps.

La colonie d'abeilles quant à elle est pérenne et au cœur de l'hiver elle compte encore 10 000 individus autour de sa reine. Elle n'a pas d'autre objectif que de maintenir en vie le groupe autour de sa reine en assurant la transition entre l'automne et le début du printemps où "les affaires reprennent". Les abeilles d'hiver vivent 5 à 6 mois, elles forment une grappe autour de la

reine pour maintenir la température au-dessus de 20°C, même quand les températures à l'extérieur de la ruche sont négatives. Pour produire de la chaleur elles consomment le miel amassé par les générations précédentes d'abeilles d'été. Le miel est le carburant indispensable pour les ouvrières qui produisent la chaleur en faisant vibrer leurs muscles thoraciques.

Ces abeilles d'hiver vont laisser la place à leurs sœurs d'été qui elles ne vivront en moyenne que 30 à 40 jours, usées par le difficile labeur du butinage et de la récolte du miel et du pollen. Au plus fort de la saison, la colonie peut compter 70 000 individus.

Cette dynamique démographique est le résultat du redémarrage de la ponte de la reine à la sortie de l'hiver. Elle peut pondre jusqu'à 2 000 œufs par jour, 1 toutes les 45 secondes, c'est plus que son propre poids !



L'abeille, une sportive de haut niveau

Les ouvrières peuvent produire 300 kg de miel par an.

L'apiculteur en prélève 10% lors des fortes miellées, en avril et juin (environ 15 à 20 kg de miel par an et par ruche).

Chaque ouvrière peut visiter **3 000 fleurs par jour**. Elle vole à 70 km/h à l'aller et elle rentre à la ruche à 20 km/h chargée de nectar (qui peut représenter jusqu'à la moitié de son propre poids!). Que d'effort pour ne récolter que l'équivalent d'une cuillerée à café de miel dans toute sa vie ! Et il en faut des voyages à la colonie pour remplir un pot de miel de 500 g !



L'abeille récolte dans toute sa vie l'équivalent d'une cuillerée à café de miel ! Pour remplir un pot de miel de 500g, la colonie devra parcourir 60 000 km soit une fois et demi le tour de la Terre !

L'abeille est en danger

La surmortalité des abeilles est un vrai sujet de préoccupation. Les causes sont multi-factorielles.

De façon générale on peut parler d'un appauvrissement des milieux naturels (artificialisation des sols, développement des grandes monocultures, utilisation de produits phytosanitaires, fauchages trop précoces). Nos haies bocagères manquent de variétés végétales.

L'introduction de parasites venus d'Asie notamment fragilise également l'abeille. Un acarien, le varroa, est ainsi devenu une vraie plaie pour nos abeilles domestiques. Il se fixe sur l'abeille, atteint son système immunitaire et réduit les défenses des abeilles. Un varroa est grand comme une tête d'épingle. En proportion, sur un

homme le varroa aurait la taille d'un lapin accroché à son épiderme. Et sans parler du frelon asiatique qui défraie la chronique depuis plusieurs années.

Que pouvons-nous faire ?

Acheter local en circuit court et soutenir l'apiculture de sa région, c'est le meilleur moyen de soutenir indirectement les populations d'abeilles pollinisatrices dans son territoire. Oser le naturel en laissant des zones non fauchées, non tondues (pissenlits et trèfles sont très mellifères). Planter des essences utiles aux pollinisateurs !

Beaucoup de plantes que l'on perçoit comme invasives sont en fait de gros producteurs de nectar et pollen nécessaires aux insectes pollinisateurs, comme la ronce, l'ajonc, le lierre. Osons la nature !

Quoi planter dans mon jardin pour aider les abeilles ?

Cycle des essences utiles aux abeilles

- Noisetier, saule, mimosa fournissent du pollen pour nourrir les larves au redémarrage des colonies.
- Prunellier, qui blanchit les talus dès le mois de mars, fournit du nectar
- Les fruitiers prennent le relais en avril (pruniers, pêchers, pommiers, cerisiers).
- À partir de mai les floraisons sont partout, l'aubépine, les véroniques, les sauges, toutes la famille des aromatiques comme le romarin, mélisses, menthe, origan, sarriette, thym, verveine ainsi que les arbres et arbustes comme le tilleul, le filaire, le vitex, le cornouiller, le framboisier, le châtaignier, la ronce. À noter que ces deux dernières essences constituent le gros de la production de miel d'été en Bretagne.
- Les ronciers sont également de très gros fournisseurs de nectar.
- Laisser le lierre se développer et fleurir à l'automne assure l'appoint de nectar essentiel aux colonies pour compléter leurs réserves en vue de l'hivernage.



LES BIOCIDES

des pesticides cachés dans nos maisons

Les biocides sont des substances toxiques que nous utilisons au quotidien, parfois sans savoir qu'il s'agit de pesticides. Certains d'entre eux sont même présents dans les produits que nous achetons sans que nous en soyons informés : lames de terrasse traitées, peinture anti-moisissures, produits anti-puces, anti-moustiques...

Des impacts sur la santé humaine et notre environnement

- Dans l'eau que nous buvons : à cause de la solubilité des molécules ou de leur transport dans des matières en suspension (poussière, micro-plastiques...), de nombreux biocides se retrouvent dans l'eau de nos rivières, avec le risque d'arriver jusqu'à l'eau de notre robinet.
- Dans l'air que nous respirons : alors que nous passons 90 % de notre temps en milieu clos, la pollution de l'air intérieur serait 5 à 10 fois supérieure à celle de l'air extérieur.
- Dans le sol qui produit nos aliments : les biocides sont des produits visant à éradiquer le vivant. Mais ils ne sont pas sélectifs : une fois répandus dans la nature, ils sont potentiellement nocifs pour toutes les espèces et les êtres vivants.

Les bons gestes pour se passer des biocides

Se passer des biocides chez soi, c'est possible et facile. Pour chaque problème entraînant l'usage de biocides, il est possible de résoudre la cause, sinon de trouver des alternatives saines et efficaces.

- Prévenir plutôt que guérir : aérer quotidiennement le logement, utiliser des répulsifs naturels, gérer l'humidité, accepter la présence du vivant et la cohabitation...
- S'informer sur la composition des produits et matériaux achetés et préférer les alternatives écologiques.
- Faire le tri dans ses placards et déposer en déchetterie les biocides dans les conteneurs dédiés.

Pour apprendre à les identifier, prendre conscience de leurs impacts et trouver les solutions pour s'en passer, Eau et Rivières de Bretagne, la Maison de la bio 29 et la Mce ont réalisé une fiche d'information "Les biocides, des pesticides méconnus" disponible sur le site internet de la Mce.

Contact : Mce, Maison de la consommation et de l'environnement—CTRC Bretagne, 48 Bd Magenta 35000 Rennes
02 99 30 35 50 / info@mce-info.org / www.mce-info.org

Le Mois de l'Avenir



planète
enfants ?
enfants
planète ?
ensemble !

Déco
sur le

mis

lantes
mune

surdimensionné en récap

07/04

Création d'un hôtel à insectes

07/04

Création d'un vernis à ongle naturel

10/04

Atelier confection de lessive

10/04

Création et aménagement du potager
du Pôle Enfance Jeunesse

14/04

Atelier bombes à graines

14/04

Animation couture
Récap création florale

17/04

Animation pêche à l'aimant

18/04

Nettoyons Montgermont

21/04

Atelier Bee's wrap et tawashi

24/04

Création de lombricomposteurs

25/04

Atelier jardinage initiation
à la permaculture

**ET TOUS LES JOURS
UN DÉFI À RÉALISER
CHEZ VOUS !**

Renseignements et inscriptions
www.francasmontgermont.com